

MAIRIE DE RUNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le lundi 4 avril à 19h00, sous la présidence de Monsieur Yvon LE BIANIC, Maire.

Présents : Yvon LE BIANIC, Erwan ELIES, Anne AMOR, Christophe LE BIHAN, Marie Christine LE ROUX, Erwan LE BOZEC, Julie BURGAUD, Mathieu LE DANTEC, Patricia ROUAULT

Absents excusés : Yvon LE FRIEC (procuration à M. Yvon Le Bianic), Serge RICHARD (procuration à Mme Julie Burgaud)

Nbre de conseillers : 11

Présents : 9

Votants : 11

Date de la convocation : 28 mars 2022

Nombre de pouvoir : 2

Secrétaire : Patricia Rouault

Monsieur le maire présente les propositions d'investissements pour l'année 2022
Monsieur le maire présente le compte administratif 2021, le compte de gestion 2021, et les propositions du budget primitif 2022.

Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur André Guyon, Trésorier

Le conseil municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celle relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Compte administratif 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Erwan Eliès (Le maire s'étant retiré) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Yvon LE BIANIC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal

DECLARE que le compte administratif dressé pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Objet : Taux des trois taxes pour 2022

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les taux à appliquer en 2022.

M. le maire précise que suite à la suppression de la taxe d'habitation, le taux communal de la taxe foncière (bâti) pour cette année est constitué du cumul du taux de la taxe foncière bâti de la commune (28.05%) et du taux de la taxe foncière départementale (19.53%), soit 47.58%

Monsieur le maire propose au vote les taux suivants (sans augmentation):

Taxe d'habitation : - %

Taxe foncière (bâti) : 47.58 %

Taxe Foncière (Non bâti) : 97.87 %

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal

DECIDE des taux, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 47.58 %

Taxe Foncière (Non bâti) : 97.87 %

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 le 4 avril 2022

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 56 983.90 €

Monsieur le maire propose au vote l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice comme suit :

Résultat de l'exercice :	56 983.90 €
Report fonctionnement	0
Virement à la section d'investissement :	56 983.90 €

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit :

Résultat de l'exercice :	56 983.90 €
--------------------------	--------------------

Report fonctionnement	0
Virement à la section d'investissement :	56 983.90 €

Objet : Amortissements du Syndicat départemental d'électricité

Monsieur le maire propose d'amortir le montant versé au SDE en 2014 sur 10 ans, soit 30895.67/10.

Cette proposition permet de dresser le tableau suivant pour les amortissements de 2021 :

		Amts ant	2018	2019	2020	2021- >2023	2024
SDE 2013 C/2804158 2	29991.3 7	12003.0 8	0.00	5998.2 7	2999.1 4	0	0.00
SDE 2014 C/2804158 2	30895.6 7	5760.40	3089.5 7	3089.5 7	6179.1 4	3089.57	3089.5 7
TOTAL	60887.0 4	17763.4 8	3089.5 7	9087.8 4	9178.2 7	3089.57	3089.5 7

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal

ACCEPTE ces amortissements

Objet : Approbation du budget primitif

Monsieur Le maire présente le budget primitif pour l'année 2022 en fonctionnement et en investissement.

Le montant en fonctionnement s'élève à 275 517 € et en investissement à 293 557.72 €

Monsieur le maire propose le budget primitif au vote du conseil municipal

Objet : Lotissement des Hortensias

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux le budget concernant le lotissement des hortensias

Monsieur le maire propose le budget au vote du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- **VALIDE** le budget tel que présenté
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Objet : Renouvellement Ligne de trésorerie

Monsieur le maire donne lecture de la proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 50 000 €

Monsieur le maire propose à l'assemblée la mise en place de ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

EURIBOR 3 mois moyenné non flooré + marge de 1.10 %

Index euribor 3 mois moyenné du mois de janvier 2022 = -0.56%, soit un taux de 0.54%

+

Frais de dossier : 0.25 % du montant de la ligne

Pas de commission, de non utilisation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- **VALIDE** cette proposition
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Objet : Validation devis pour l'engazonnement du cimetière

Monsieur le maire donne lecture du devis concernant l'engazonnement du cimetière aux abords de l'église.

Monsieur le maire propose un engazonnement sur la partie sud.

Le montant du devis est de 1599 € HT, soit 1918.80 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- **VALIDE** le devis de la société AZ paysage pour un montant de 1599.00 € HT, soit 1918.80 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Objet : motion de soutien aux agriculteurs face à la gravité de la situation agricole

Monsieur le maire donne lecture de la proposition de la motion de soutien aux agriculteurs face à la gravité de la situation agricole.

En 1982, la France comptait 1,6 million d'agriculteurs. Ils sont aujourd'hui près de quatre fois moins. L'agriculture connaît un bouleversement démographique considérable qui va s'accélérer dans les années à venir. En effet, 45% des agriculteurs seront en âge de partir à la retraite dans les 5 prochaines années. Il faut se préparer à une vague de 215 000 potentiels départs à la retraite, alors que la dynamique actuelle d'installation ne permettrait même pas d'en remplacer la moitié d'entre eux.

Le risque du non-remplacement des agriculteurs est la perte de souveraineté alimentaire. En effet, s'il n'y a plus d'agriculteurs, il n'y aura plus d'agriculture et la France deviendra totalement dépendante des importations. Pourtant, la crise sanitaire que nous avons traversée ces dernières années, a mis en avant les dangers d'une telle dépendance, dangers auxquels il faut ajouter la perte de maîtrise sanitaire. Pour préserver l'agriculture en France, il faut donc favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, mais comment l'agriculture peut-elle être attractive si les agriculteurs n'arrivent pas à vivre de leurs métiers ?

En effet, au-delà de la crise sanitaire, l'année 2021 a, une nouvelle fois, été marquée par des négociations commerciales annuelles compliquées. Si certains acteurs ont joué le jeu de la mise en avant des produits français, d'autres se sont largement servis de la crise pour imposer des baisses de prix au mépris des lois EGAlim, qui devaient garantir une juste rémunération des agriculteurs. Ci-dessous quelques éléments illustrant cette problématique :

- *L'observatoire de la formation des prix et des marges pointe que sur 100€ dépensés par le*

consommateur, seuls 6€ reviennent aux agriculteurs, ce qui ne permet pas, dans la majorité des cas, de couvrir leurs coûts de production.

- La Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN) montre en 2020, un résultat courant avant impôt en baisse de 10% par rapport à l'année précédente, déjà en baisse de 8.6% en 2019.

- Une hausse des charges pour les producteurs en 2021, notamment sur l'alimentation animale mais également une hausse des coûts de l'énergie, etc.

Pour préserver l'agriculture en France, il faut garantir à nos agriculteurs une juste rémunération de leurs productions. Il faut pour cela, limiter les marges engendrées par les intermédiaires qui cherchent toujours à faire baisser les coûts d'achats et donc la rémunération des agriculteurs sans aucune garantie de baisse de tarifs pour le consommateur au final.

Garantir une juste rémunération des agriculteurs est donc primordiale et dépend en grande partie des intermédiaires et industriels. Mais il faut également garantir des débouchés par filière notamment par la mise en avant de la production française, et pas uniquement par la mise en place de drapeau français sur les emballages pour des produits transformés en France mais dont la viande est d'origine Européenne. Il faut pouvoir garantir des débouchés localement et recréer un vrai réseau dans nos territoires en rapprochant au maximum les agriculteurs et les citoyens pour tous devenir des «consommacteurs».

Pour le soutien de l'agriculture dans nos territoires, nous sommes collectivement responsables, par les choix alimentaires que nous faisons, que ce soit en tant que citoyens ou en notre qualité d'élus.

Mme Anne Amor regrette que des nouveaux modes de consommation ne soient pas proposées pour les consommacteurs par exemple.

M. Erwan Eliès regrette que la motion d'algues vertes n'ait pas été voté à la mairie de Runan.

Il indique des désaccords avec la motion proposée :

- Diminution du nombre d'agriculteurs, pas du nombre d'hectare agricole.
- Le prix des produits
- Quelle agriculture on souhaite pour les années à venir

M. Christophe Le Bihan indique que des actions locales peuvent être mis en place par des consommateurs. Ce sont des actes que l'on doit effectuer derrière cette motion.

Aussi, face à la gravité de la situation agricole, et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Runan à 7 voix pour, 2 abstentions (Mme Anne Amor, M. Erwan Eliès) et 2 voix contre (M. Erwan Le Bozec, Mme Marie Christine Le Roux)

DEMANDE le respect de la loi EGAlim 2 et son application,

DEMANDE une répartition équitable des marges par les différents intermédiaires pour faire face à la hausse constante des charges,

DEMANDE de promouvoir « le manger français » et son étiquetage,

DEMANDE l'accompagnement des projets d'installation agricoles sur différents modèles et systèmes,

DEMANDE la limitation de la surcharge des normes,

DEMANDE de reconnaître les efforts effectués sur l'environnement et le bien-être animal,

DEMANDE que soit intégré dans le débat politique du moment le rôle de l'agriculture dans notre économie nationale et que soit défini sa place dans la prochaine législature,

RÉAFFIRME que le maintien des exploitations agricoles est primordial pour la survie de nos communes.

Questions et informations diverses

⊙ *Permanence électorale*

Tableau des élections

⊙ *Don pour l'Ukraine*

M. le maire propose le versement d'une subvention pour l'Ukraine auprès de la protection civile PICA.
Mme Anne Amor informe le conseil municipal qu'une association est en cours de création pour le soutien pour la reconstruction à Plouc du Trieux.

Le conseil municipal donne son accord pour la somme de 150 €

⊙ *Mission argent de poche*

M. le maire propose d'inscrire la commune pour la mission argent de poche 3h30.

Le conseil municipal donne son accord pour signer tous documents concernant ce dossier.

Mme Anne Amor propose d'organiser une réunion d'information sur ce sujet.

M. Erwan Eliès indique qu'il trouve que le montant proposé aux jeunes n'est pas suffisant.

⊙ *Une Journée bénévolat va être proposée pour des plantations hortensias*

⊙ *Sentier de randonnée*

M. le maire indique qu'il faudra re-flécher à certains endroits du sentier, à St Vincent et à kermacconnet,